

Question écrite du 24 mars 2010 de M. Grégoire Carasso: «Antenne mobile en catimini».

Depuis le 15 février 2010, une station de base de téléphonie mobile est installée sur le toit du bâtiment de la rue de la Dôle 4 (1203 Genève).

En considérant la sensibilité de ce type d'aménagement, notamment sous l'angle des débats récurrents relatifs aux radiations électromagnétiques, et indépendamment de la vraisemblable conformité avec le cadre légal fédéral et de l'autorisation sans doute accordée par l'Office fédéral de la communication, j'aimerais savoir comment il se fait que les habitants de l'immeuble et du quartier ainsi que les associations locales et/ou concernées n'aient pas été au minimum informés.

Je trouve cela très regrettable, surtout dans un contexte politique qui me semble favorable à l'implication des citoyens et à la démocratie participative.